Nations Unies S/2005/817



Conseil de sécurité

Distr. générale
22 décembre 2005
Français
Original: anglais

Lettre datée du 13 décembre 2005, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur d'informer le Conseil de sécurité que j'ai écrit à la Présidente du Comité contre le terrorisme pour lui faire savoir, en application du paragraphe 7 de la résolution 1535 (2004), que j'approuve la décision du Comité de déclarer opérationnelle la Direction exécutive créée en application de la résolution 1535 (2004) du Conseil.

J'entends revoir la chaîne hiérarchique de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, dans le cadre des dispositions de la résolution 1535 (2004), et suis prêt à coopérer avec le Conseil à cette fin.

Comme vous le savez, le mandat du Directeur exécutif viendra à expiration à la fin de l'année, la proposition concernant la revitalisation du Comité contre le terrorisme (S/2004/124) prévoyant que « [l]e Directeur exécutif sera nommé par le Secrétaire général après consultation et sous réserve de l'approbation du Conseil de sécurité, conformément aux Articles 97 à 101 de la Charte et au Statut et au Règlement du personnel », que « [s]on mandat initial expirera le 31 décembre 2005 » et que « [l]es mandats suivants seront d'une durée d'un an ». Je recommande que le mandat de M. Javier Rupérez soit prorogé d'un an.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**

05-65989 (F) 231205 231205